



Mise en demeure huissier pour resiliation abo internet orange

Par **jlc007**, le **13/04/2012** à **18:17**

Bonjour,

Client chez Orange Internet depuis 1999 je décide de changer de FAI en septembre 2011 pour passer chez Free.

J'ai donc fait mon changement le 1er septembre résiliation par telephone chez orange.

Pensant que cette résiliation par téléphone était suffisante je ne m'en suis pas occupé. le mois suivant j'étais toujours prélevé j'ai donc fait opposition au prélèvement automatique.

Je précise que je ne me servais plus de ma box orange puisque j'avais bien sur reçu entre temps ma Freebox.

Entre temps je recois une facture a regler de la part d'orange de 132 euros, je les appelle ds la foulé et on m'explique qu'il faut faire une lettre avec AR pour la resiliation ce que je fait. on est au mois de decembre.

Aujourd'hui je reçois une mise en demeure de la part d'un Huissier me réclamant 150 euros sous 5 jours.

Que faire ?

Merci Merci

JL

Par **Marion2**, le **13/04/2012 à 18:29**

Bonjour,

Quel huissier ? Avez-vous l'adresse de son étude ?

Il est probable que ce soit une société de recouvrement....

Par **jlc007**, le **13/04/2012 à 18:58**

Re bonjour,

Voici donc L'adresse de L'huissier de Justice en Question :

xxxxxx

Merci Beaucoup

JL

Par **Marion2**, le **13/04/2012 à 19:16**

Si vous résidez dans le Vaucluse, il y a incompétence territoriale pour cet huissier de Lyon.

Cette mise en demeure était-elle envoyée en courrier recommandé AR ?

Par **pat76**, le **13/04/2012 à 19:32**

Bonjour

Une résiliation par téléphone n'est pas valable et la personne de chez Orange que vous avez eu au téléphone aurait dû vous le dire aussitôt.

En principe cela doit être indiquée dans les conditions générales de votre contrat.

Comme vous l'indique Marion, le huissier de Lyon n'a aucune compétence territoriale, il devra faire appel un confrère du Vaucluse.

Si la mise en demeure est une lettre simple, vous n'en tenez pas compte, vous n'avez rien reçu, aucune preuve de l'envoi et de la réception.

Par ailleurs il ne doit pas avoir de titre exécutoire et au visa de la somme réclamée je serai

très étonné qu'une procédure en justice soit engagée.

Par **jlc007**, le **13/04/2012** à **19:44**

Merci pour votre réponse.

Non la lettre reçu n'était pas avec AR, affranchissement normal a 0.53 Ctm.

Par contre je vous confirme bien l'adresse :

xxxxxx

<http://www.xxxxxx>

Je suis effectivement bien résident du Vaucluse.

Merci ^^

Par **pat76**, le **14/04/2012** à **13:35**

Bonjour

Lettre simple, vous n'avez rien reçu, donc vous ne répondez même à ce huissier qui n'est pas compétent territorialement.

Par **jlc007**, le **14/04/2012** à **14:28**

Merci a tous pour vos reponses je vais laisser trainer et vous tiendrez au courant.

merci beaucoup ^^

JL

Par **jlc007**, le **15/06/2012** à **13:37**

Bonjour,

Je me permet de reprendre conseil auprès de vous (tous) ^^ car j'ai eu qqs nouvelles de mon Huissier de Lyon et je voulais vous tenir au courant.

Depuis mon dernier post j'ai reçu deux courrier de ce dernier (Lettre simple a 0.56) très

menaçante.

La première m'indiqué que mes comptes bancaire allaient être saisis, la deuxième (que j'ai reçu ce matin) que mon dossier allait être déposé au tribunal etc ...

Je vous joint une copie de cette lettre, vous pouvez la visualiser ou en allant sur le lien suivant :

<http://www.xxxxxx>

Qu'en pensez vous ?

merci ;)

Par **Mathper**, le **18/08/2015 à 18:54**

Des News depuis?